

Permis d'affaires 2023 – Établissement résidence principale

En date du 31 août 2022, le conseil municipal a adopté le **Règlement numéro 1219-22** relatif aux permis et certificats par rapport au renouvellement des certificats d'autorisation d'usage décrite à la **section 6.4** dudit règlement.

À cet effet nous vous avisons que vous devrez acquitter des frais de renouvellement annuel de **85 \$** pour un usage immeuble ou de **30\$** pour un usage complémentaire résidentiel de type commercial.

Il est à noter que si ces frais ne sont pas acquittés, la Municipalité n'aura d'autre choix que de prendre les mesures jugées appropriées pour assurer le respect de sa réglementation.

Nous vous demandons également de mettre à jour les informations concernant votre établissement commercial en remplissant ce formulaire et nous le retourner avec votre paiement. Vous pouvez payer en envoyant un chèque à l'hôtel-de-ville ou vous pouvez payer en personne avec du comptant ou par débit ou crédit.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le Service de l'urbanisme et du développement durable au **(819) 827-1124 poste 239** ou permis@chelsea.ca.

FORMULAIRE - Section 1

1. ADRESSE CIVIQUE DE L'HÉBERGEMENT PROPOSÉ :

☐ Il s'agit d'un usage commercial complémentaire

2. NOM DE L'ÉTABLISSEMENT DE RÉSIDENCE PRINCIPALE :

Courriel : _____

Site internet : _____ No. de tél. : _____

3. BUT DE LA DEMANDE : (Si aucune modification n'a été réalisée, passer à la section 3)

- ☐ Nouveau ☐ Renouvellement
☐ Changement de propriétaire
☐ Agrandissement ou réduction de la superficie occupée par un usage commercial

FORMULAIRE - Section 2

4. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT DE RÉSIDENCE PRINCIPALE OU DE TOURISME :

5. PROPRIÉTAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT :

Noms, prénoms : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____ Courriel : _____

6. DEMANDEUR :

☐ Identique au propriétaire de l'établissement

Noms, prénoms : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____ Courriel : _____

Lien avec le propriétaire de l'établissement : _____

7. PERSONNE(S) RESPONSABLE(S) :

☐ Identique au demandeur ☐ Identique au propriétaire de l'établissement

8. ADRESSE DE CORRESPONDANCE (RENOUVELLEMENT ANNUEL) :

☐ Identique au demandeur ☐ Identique au propriétaire de l'établissement

☐ Adresse courriel : _____

9. DATE D'OUVERTURE (jour/mois/année) : _____

10. SUPERFICIE DE L'ESPACE LOUÉE : _____

11. OÙ L'HÉBERGEMENT EST-IL EXERCÉ :

L'HÉBERGEMENT PEUT SEULEMENT SE FAIRE DANS LA RÉSIDENCE PRINCIPALE. IL EST INTERDIT DE LOUER DANS LE LOGEMENT ADDITIONNEL ET DANS LES BÂTIMENTS SECONDAIRES TELS QUE LE GARAGE DÉTACHÉ.

12. PLANIFIEZ-VOUS EFFECTUER DES TRAVAUX POUR AMÉNAGER OU MODIFIER L'ESPACE COMMERCIAL ?

☐ Oui ☐ Non

13. PLANIFIEZ-VOUS INSTALLER OU MODIFIER UNE ENSEIGNE?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme et du développement durable pour effectuer une demande de permis.

FORMULAIRE - Section 3

Veuillez prendre note que toute modification apportée à votre application nécessitera une nouvelle approbation municipale. Veuillez vérifier avec l'officier responsable.

Je certifie que les renseignements inscrits dans la présente déclaration sont, à tous égards, vrais, exacts et complets. Cette déclaration a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment et en vertu de la Loi sur la preuve au Canada.

PRÉNOM ET NOM EN LETTRES MOUILLÉES : _____

DATE (jour/mois/année) : _____

SIGNATURE :

Délais de délivrance du permis

Dans un délai d'au plus 60 jours de la date à laquelle l'ensemble des documents exigés est présenté, l'officier responsable doit émettre le permis d'affaires ou, dans le cas contraire, la Municipalité doit faire connaître au demandeur son refus par écrit.

Validité d'un permis d'affaires

Un permis d'affaires est valide à compter de sa date d'émission jusqu'au 31 décembre de la même année. Tout changement apporté aux renseignements contenus dans un permis d'affaires, autre que lors de la validation annuelle, requiert la délivrance d'un nouveau permis d'affaires.